OBSERVATION
INTÉRESSANTE
ET
MÉMOIRE
A CONSULTER

Sur la Maladie d'une petite Fille & l'état de ſon Cadavre, où l'on invite les habiles Médecins du Royaume à prononcer ſur la cauſe de ſa mort.

Par M. RETZ, Médecin à Arras.

Les hommes ſont tous comptables les uns envers les autres de ce qui peut les inſtruire, & ſurtout de ce qui doit leur apprendre la vérité.



A LONDRES,
Et ſe trouve A PARIS, chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins.
ET A ARRAS,
Chez TOPINO, Libraire, Rue des Jéſuites.

M. DCC. LXXVIII.



AVERTISSEMENT.

IL s'agit d'éclairer dans le Public les Perſonnes qui auroient pu ſe laiſſer ſurprendre par les expoſés infidèles d'un fait que tout le monde a intérêt de connoître : je veux parler de ce qui a fixé l'attention des Habitants d'*Arras* ſur une petite Fille qui a été décidée enragée par les uns & que les autres ont jugée d'une manière contraire. La rage eſt heureuſement une maladie rare; c'eſt ce qui rend l'obſervation ſuivante, qui eſt par elle-même très-curieuſe, encore d'un plus grand prix. Un Corps d'adminiſtration reſpectable & dont les vues ſont uniquement tournées vers le bien, en même temps qu'il a donné des ordres pour prévenir les maux réels qui auroient pu ſe multiplier à la ſuite de cet événement, a déſiré que la relation en reſtât dans le ſilence pendant le temps qu'il y avoit à craindre d'en faire un ſujet d'alarme publique : conduite équitable & digne de ſervir d'éxemple. A préſent que l'orage eſt diſſipé, ce Corps applaudira ſans doute au zèle patriotique qui m'engage à employer l'éxamen du fait au profit

de mes Concitoyens. Une chose auroit été capable de me détourner de ce projet sans le bien considérable qui doit résulter de son éxécution, c'est l'inconvénient de divulguer un nouveau trait de la haine des Médecins de cette Ville; mais ce trait a été lancé sur moi, j'en ai reçu la blessure, le bien public a éxigé que je le souffrisse avec patience dans mon sein; la même raison m'avertit de l'en retirer, dans cette circonstance sur-tout où l'animosité à laquelle je suis injustement en but, va paroître dans tout son jour devant le Tribunal de la Justice où j'ai été obligé, quelle nécessité affreuse! de traduire un de mes Confrères, pour en avoir été accablé d'injures diffamantes, afin de prévenir par-là les voies de fait dont je suis menacé par d'autres & de tarir, s'il est possible, la source de leur inimitié.



OBSERVATION

Sur la Maladie d'une petite Fille & l'état de ſon Cadavre, où l'on invite les habiles Médecins du Royaume à prononcer ſur la cauſe de ſa mort.



A Neuf heures du matin du 17 Juillet 1778, je fus appellé pour viſiter une Fille de 10 à 12 ans, que ſes Parents me dirent avoir été mordue 21 jours auparavant par un chien enragé & avoir été déclarée par des gens de l'Art, atteinte des prémiers Symtômes de la Rage.

Je trouvai en effet que la Malade avoit, outre *l'horreur pour l'eau*, qui eſt le Symptôme eſſentiel & inconteſtable de la Rage, des frayeurs, des hoquets, des tremblements, des convulſions, des envies de vomir, qu'elle crachoit de l'écume, menaçoit de mordre & pouſſoit fréquemment

ces cris : *Ne m'approchez pas : retenez-moi : attachez-moi.*

Vers les 2 heures après-midi du même jour, on accourut me chercher dans un moment où je me trouvois avec M. *Hoyez*, Chirurgien-Major du Régiment Royal-Normandie, Cavalerie. Nous étant rendus enſemble auprès de la malade, nous la trouvâmes dans un tel accès de rage qu'on avoit été obligé de la lier par les quatre membres aux piliers de ſon lit, pour l'empêcher de ſe dévorer & de ſe jetter ſur les aſſiſtants. MM. les Vicaires de la Paroiſſe & une infinité d'autres Perſonnes ont été témoins de ce ſpectacle effrayant.

On voyoit deux morceaux d'écume aux côtés de ſa bouche, ſes yeux étoient étincelants, ſa face de couleur pourpre, toutes les parties de ſon corps convulſionnées au dernier période, elle grinçoit les dents, tiroit la langue couverte d'écume, ſe tordoit les membres, s'agitoit tout le corps comme une forcenée, pouſſoit des cris, mordoit ſes cordes & ſes linges & s'efforçoit de cracher ſur tout le monde.

La Levrette de M. Hoyez, qui étoit entrée avec lui dans la maiſon, n'eut pas plutôt frappé les yeux de la malade, que les mouvements de

ſon accès redoublèrent & lui firent pouſſer des cris perçants; ce qui, comme on ſçait, caractériſe auſſi eſſentiellement la rage que l'horreur pour l'eau.

Convaincus M. Hoyez & moi que la malade étoit enragée & nous étant rendus aux ſollicitations des aſſiſtants, nous arrêtâmes de tenter quelques-uns des remèdes preſcrits contre la rage par le célèbre Docteur *Sauvages*, qui a le mieux écrit ſur cette maladie dans un Mémoire qui a été couronné en 1748 par l'Académie de Toulouſe. Ces remèdes, ſçavoir: une ſaignée qui avoit été faite le matin, un calmant & une légère friction mercurielle, n'empêchèrent pas que la malade mourût de la violence de ſon accès.

L'ouverture du Cadavre qu'il fut ordonné de faire le lendemain en préſence des Médecins & Chirurgiens de la Ville (à laquelle je me trouvai malgré les autres qui avoient eu leurs raiſons pour demander de la faire en mon abſence, & à laquelle j'eus le courage de reſter, malgré les menaces qu'on me fit de me mettre dehors avec le ſecours de la garde) a préſenté les ſignes ſuivants, qui ſont expoſés dans un rapport juridique qui a été dreſſé à ce ſujet: une bile glaireuſe

& abondante dans l'estomac ; la vésicule du fiel prodigieusement remplie ; des vers dans les intestins, les veines du cerveau gorgées de sang, le cœur & tous les vaisseaux remplis de la même liqueur qui étoit encore fluide.

Telles sont presque mot-à-mot les signes que selon Sauvages on doit reconnoître pour des preuves certaines de la rage. M. *Tauvry*, autre Auteur distingué, observe spécialement *que le sang des enragés a le propre de ne point se coaguler à l'air libre.*

Cependant les Jurés au rapport & tous les autres Médecins & Chirurgiens présents ont conclu que la petite malade étoit morte de L'EFFET DES VERS. Ceux qui ne craignent point le souvenir des choses injustes se rappelleront que tel est le genre de conclusion que les mêmes Personnes avoient déjà tirée au sujet de la Symphyse dans leur Libelle contre moi : *le détroit du petit Bassin mesuré transversalement avoit deux pouces dix lignes.* ON N'A TROUVÉ AUCUN VICE DE CONFORMATION, conclusion qui a rangé naturellement à leur place ceux qui l'ont portée dans l'esprit des personnes capables d'être juges en cette matière.

BRUITS RÉPANDUS.

POur ne rien omettre de ce qui peut contribuer à fixer les jugements, on ſçaura qu'il a été débité.

1°. Que la malade n'étoit point enragée,

2°. Qu'elle eſt morte par l'effet des vers,

3°. Qu'elle a été aſſaſſinée par la ſaignée,

4°. . . . . par un poiſon intérieur,

5°. . . . . par la friction mercurielle.

La plupart de ces aſſertions ont été répandues par-tout par *M. Delarſé*. C'eſt avec bien de la douleur que je me vois contraint de regarder toujours cet homme que j'eſtime & dont je ne ceſſe point de déſirer l'amitié, comme l'inſtigateur de toutes les tracaſſeries que j'ai à eſſuyer de la part de mes autres Confrères: n'étoit-il pas de ſon devoir, plutôt que de ſe mettre une ſeconde fois à la tête de mes ennemis, de profiter de l'eſpèce d'empire que lui donnent ſur eux ſon ancienneté & ſes talents, pour les ramener dans le ſentier de la juſtice & de l'honnêteté?

OBJECTIONS.

J'Objecte à ceux qui ont répandu la prémière assertion : si vous aviez vu la malade dans son accès, vous n'auriez pu méconnoître la rage ; comme vous ne l'avez pas vue, il est moins surprenant que vous ayez donné vos conclusions contre la vérité, mais il est inoui que vous ayiez pu vous déterminer à conclure.

Les Personnes instruites qui sçavent qu'on peut non-seulement toucher, mais même manger impunément la chair des animaux enragés, jugeront d'elles-mêmes que l'affectation de montrer ses mains couvertes de leur sang, ne prouve point qu'ils n'avoient point cette maladie ; mais seulement que ceux qui auroient voulu le prouver par-là, ne sont point au fait des phénomènes qui la caractérisent, ou bien qu'ils ont trop compté sur la crédulité des autres.

La 2ème. assertion éxige qu'on réponde : ces vers étoient de l'espèce des *strongles*, c'est-à-dire de ceux qui n'ont ni dard, ni venin, avec lesquels les hommes ont coutume de vivre en bonne santé & sans lesquels les enfants ne sont presque jamais ; ils n'étoient pas dans le voisinage du cœur, ni d'aucun autre viscère essen-

tiel, ils étoient isolés, flottants dans l'estomac & les intestins & morts pour la plupart, enfin ils n'avoient blessé, ni même irrité aucune partie; d'où il est démontré pour les gens instruits qu'ils n'ont pu causer le plus petit accident.

Il n'y a rien à objecter à la 3ème. assertion: la saignée doit être employée dans la rage; d'ailleurs elle avoit été prescrite par écrit par le Docteur *Delecourt* qui avoit visité la malade à l'époque de ses prémiers emportements contre moi, & qui s'étoit vraisemblablement trouvé pour l'instant de mon avis.

La 4ème. assertion est une calomnie; on n'a trouvé ni médicament, ni trace de poison dans le cadavre, chose que j'ai eu soin de faire scrupuleusement observer à l'ouverture.

On ne peut répondre à la 5ème. assertion qu'en décelant l'ignorance & la méchanceté de ceux qui l'ont répandue; leur ignorance, parce que c'est un principe qu'il faut au moins 3 jours pour que le mercure appliqué sur l'extérieur du corps humain puisse être suivi d'aucun effet dans l'intérieur, & que la malade est morte presque immédiatement après la friction; leur méchanceté, parce que cette assertion est contradictoire à la 2ème., à la 3ème., à la 4ème. asser-

tion, & que toutes ces assertions se contredisent mutuellement, la réfléxion le fait sentir ; mais quand on ne cherche qu'à détracter, s'arrête-t-on à réfléchir ?

CONCLUSION.

L'Article HYDROPHOBIE *du Dictionnaire universel de Médecine, de Chirurgie & de l'Art vétérinaire, tom.* 3, enseigne " que les „ symptômes de la rage sont ceux qui sont „ exposés dans l'observation précédente. „

" Que parmi les causes antécédentes de cette „ maladie, on compte les vers dans les in- „ testins. „

" Que la grande subtilité avec laquelle le „ venin de cette terrible maladie agit, ou se „ communique seroit incroyable, sans l'obser- „ vation des faits. „ On y lira plusieurs histoires de personnes qui ont contracté la rage, même sans avoir reçu de blessures.

" Que le germe de la rage couve quelquefois „ dans l'homme pendant des mois & même des „ années ; qu'on a des éxemples où elle ne „ s'est manifestée, qu'au bout de deux mois, „ de 7, de 8, de 9 ans & même de 20. „

“ Qu’on doit renoncer aux habits qui peu-
„ vent avoir été touchés de la bave de l’animal;
„ que le temps ne ſçauroit raſſurer contre ce
„ danger & qu’on ne manque pas d’éxemples
„ de perſonnes qui ont été à cet égard victimes
„ de leur ignorance ou de leur crédulité. „

“ Qu’il faut employer les ſaignées contre la
„ rage. „

“ Que le mercure eſt le remède ſpécifique de
„ cette maladie, & que les frictions avec l’on-
„ guent mercuriel doivent être adminiſtrées
„ comme elles l’ont été dans le cas précédent
„ & même à bien plus forte doſe. „

Enfin les papiers publics apprennent que le temps où s’eſt paſſé l’événement ci-deſſus a été remarquable par la rage en quantité d’endroits; juſques-là que le Corps municipal de *Strasbourg* s’eſt déterminé à donner un réglement de Police au ſujet de cette maladie qui eſt ſi intéreſſant & ſi ſage, qu’on l’a publié en France dans *la Gazette de Santé*, *N.º* 37.

Le rapport juridique & les diſcours des Médecins & des Chirurgiens d’Arras touchant la mort de la petite Fille qui fait le ſujet de l’obſervation précédente, prouvent donc qu’ils n’avoient point alors une connoiſſance des ſignes caracté-

riſtiques de la rage, propre à les autoriſer à en porter un jugement, ou bien qu'ils n'ont prononcé que dans la vue de ſe procurer un prétexte aux maux qu'ils ſont avides de me faire.

FLE'TRIR ET DESHONORER LE TRAVAIL DES AUTRES SANS LE REDRESSER, C'EST MOINS UN EFFET DE LA SCIENCE QU'UN AVEU MANIFESTE DE SON IGNORANCE ET DE SON MAUVAIS NATUREL.

Hyppocrate, *de Arte*. M. le Roy, *Recherches ſur la Section de la Symphyſe*. Epigraphe.

POST SCRIPTUM.

JE ne dois pas laiſſer ſubſiſter plus long-temps dans le public cette opinion, que *la cauſe de l'animoſité des Médecins d'Arras contre moi eſt le refus de m'aggréger à leur Collège*; il eſt juſte de rétablir encore à ce ſujet l'empire de la vérité.

1°. J'ignore ſi les Médecins d'Arras éxiſtent en Collège; j'ai lieu de ne pas le croire, parce qu'on ne connoît aucunes Lettres du Souverain à cette occaſion & que de telles Lettres du Souverain ſont toujours *Patentes*. C'eſt vraiſemblablement même par erreur qu'il s'imprime tous

les ans, dans l'Almanach d'Artois, que les Médecins d'Arras *éxiſtent en Collège par un Edit de* 1693 *qui eſt particulier à la Ville d'Arras*; car cet Edit ne parle ni de Collège de Médecine, ni de la Ville d'Arras.

2°. A mon arrivée en cette Ville, je n'éxaminai point s'il éxiſtoit ou non un Collège parmi les Médecins, je m'offris de ſouſcrire à l'uſage : les Médecins rejettèrent mes offres, & appuyèrent leur refus par un Procès qu'ils ont fait durer 10 mois, dans l'eſpérance, avouoient quelques-uns, de me détourner du deſſein de fixer ma demeure au milieu d'eux. A la fin, après un Plaidoyer de part & d'autre à la barre du Corps municipal, j'ai été admis, ſur la validité de mes Lettres, au nombre des Médecins de cette Ville, par une Sentence de ce Tribunal.

3°. Cependant je ſuis toujours diſpoſé à me conformer ſoit aux ſtatuts compris dans des *Lettres Patentes* qui auroient érigé le Collège des Médecins d'Arras, ſoit aux réglements portés par un *Edit* qui auroit fait d'eux un Corps ou Communauté, ſoit même à un ſimple arrangement privé ou *concordat* qui auroit été fait entre mes Confrères, & à leur payer à chacun la contribution de 18 ou 20 francs qu'ils ſont

dans l'uſage d'éxiger des nouveaux venus, ſi tel eſt le moyen d'obtenir d'eux la paix que toute ame honnête ne ſçauroit acheter trop cher & leur amitié que j'ai recherchée de tout mon pouvoir, & que je leur demande ici de rechef avec inſtance.

Manet altâ mente Repoſtum
Judicium Veri *ſpretique injuria* falſi.

F I N.